

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 1/9

Date d'impression: 10.03.2018

Date de révision: 09.03.2018

**1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise****1.1 Identificateur du produit**Nom du produit: **ACRODIS BS / NETTOYANT****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Nettoyant en milieu solvants

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité****Producteur / Fournisseur:****ACROM** S.A.S. [www.acrom.fr](http://www.acrom.fr)

pour toutes demandes relatives aux FDS, contactez-nous

Zone Industrielle des Grands Bois - Rue de l'Europe

e-mail: [info@acrom.fr](mailto:info@acrom.fr)

49280 LA SEGUINIÈRE / FRANCE

Tél: +33 (0)2 41 56 08 94

Service chargé des renseignements:

Service Technique

Fax: +33 (0)2 41 75 73 20

**1.4 Renseignements en cas d'urgence:****ORFILA / INRS**

Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

(en cas d'empoisonnement / in case of poisoning)

<http://www.centres-antipoison.net>**2 Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2	H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Asp. Tox. 1	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H336 Peut provoquer somnolence et vertiges.
Aquatic Chronic 2	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

**Mention d'avertissement:** Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Alcool éthylique [CAS-N°: 64-17-5], Hydrocarbures C6-C7 (n-alkanes, isoalkanes, cyclics, &lt;5% n-hexane), Hydrocarbures C9-C11 (n-alkanes, isoalkanes, cycliques, &lt; 2 % aromatiques), Butanone [CAS-N°: 78-93-3], Propane-2-ol [CAS-N°: 67-63-0], Terpène d'oranges [CAS-N°: 8028-48-6].

**Mentions de danger**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 2/9

Date d'impression: 10.03.2018

Date de révision: 09.03.2018

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Eviter de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 Contient Terpène d'orange. Peut produire une réaction allergique.

**2.3 Autres dangers**

Pour une application du produit sur une grande surface, éliminer toute source d'inflammation, comme par ex. soudeuses, sonnettes, réchauds électriques, réfrigérateurs, chauffages électriques à accumulation nocturne, dans un périmètre élargi et dans les étages inférieurs. Poser des panneaux d'avertissement qui mettent en garde contre le risque d'explosion.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**3 Composition / informations sur les composants****3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

**Description:** Mélange de plusieurs matières premières

**Composants contribuant aux dangers:**

CAS N°:	64-17-5	<b>Alcool éthylique</b>	Teneur: 55-65 %
EC N°:	200-578-6	(Reg.Nr: 01-2119457610-43-xxxx) <b>GHS:</b> H225-319	
EC N°:	921-024-6	<b>Hydrocarbures C6-C7</b> (n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane)	Teneur: 25-35 %
		(Reg.Nr. 2119475514-35-xxxx) <b>GHS:</b> H225-304-315-336-401-411	
EC N°:	919-857-5	<b>Hydrocarbures C9-C11</b> (n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics)	Teneur: 5-10 %
		(Reg.Nr. 2119463258-33-xxxx) <b>GHS:</b> H226-304-336	
CAS N°:	78-93-3	<b>Butanone</b>	Teneur: < 3,0 %
EC N°:	201-159-0	(Reg.Nr: 01-2119457290-43-xxxx) <b>GHS:</b> H225-319-336	
CAS N°:	67-63-0	<b>Propane-2-ol</b>	Teneur: < 2,0 %
EC N°:	200-661-7	(Reg.Nr: 01-2119457558-25-xxxx) <b>GHS:</b> H225-319-336	
CAS N°:	8028-48-6	<b>Terpène d'oranges</b>	Teneur: < 1,0 %
EC N°:	232-433-8	(Reg.Nr. 2119493353-35-xxxx) <b>GHS:</b> H226-304-315-317-400-410	

**SVHC:** Ne contient pas des substances SVHC.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 3/9

Date d'impression: 10.03.2018

Date de révision: 09.03.2018

**Indications complémentaires:**

EC-number 921-024-6: Outside of Europe this substance is assigned CAS-Nr. 64742-49-0 (naphtha [petroleum], hydrotreated light); Mixture of isoalkanes, n-alkanes, cyclenes (Content of benzene [CAS-Nr.: 71-43-2] < 0,1%, cyclohexane [CAS-Nr.: 110-82-7] 10%, n-hexane [110-54-3] < 5%)

EC-number 919-857-5: Mixture of isoalkanes, n-alkanes, cyclenes (Content of benzene [CAS-Nr.: 71-43-2] < 0,1%.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**4 Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

**après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**après contact avec la peau :** Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

**après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

**après ingestion :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**5 Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Jet d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante. Tenir éloignées les sources d'incendie.

En cas d'action exercée par des vapeurs ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique (sciure de bois, sable, absorbant inerte, etc.)

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 4/9

Date d'impression: 10.03.2018

Date de révision: 09.03.2018

**7 Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

**Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec les aliments.

**Autres indications sur les conditions de stockage :**Protéger contre le gel. Stocker à sec. Température de stockage recommandée  $\geq +10^{\circ}\text{C}$  et  $\leq 25^{\circ}\text{C}$ .

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

**Classe de stockage (according german VCI-concept): 3****7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**8 Contrôle de l'exposition / Protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :****N° CAS: 78-93-3 butanone**VME: valeur momentanée: 900 mg/m<sup>3</sup>, 300 ppm / valeur à long terme : 600 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

Risque de pénétration percutanée

IOELV: (Union Européenne): valeur momentanée: 900 mg/m<sup>3</sup>, 300 ppm / valeur à long terme: 600 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm**N° CAS: 67-63-0 propane-2-ol**VME: valeur momentanée: 980 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm**N° CAS: 110-82-7 cyclohexane**VME: valeur momentanée: 1300 mg/m<sup>3</sup>, 375 ppm, valeur à long terme : 700 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm (11)IOELV: (Union Européenne): valeur à long terme: 700 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm**N° CAS: 110-54-3 n-hexane**VME: valeur à long terme : 72 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm (R2)IOELV: (Union Européenne): valeur à long terme: 72 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm**DNEL:****64-17-5 Alcool éthylique**Travailleurs / effets systémiques à long terme / inhalation: 950 mg/m<sup>3</sup>**Hydrocarbures en C6-C7**Travailleurs / effets systémiques à long terme / inhalation: 2.035 mg/m<sup>3</sup>**Hydrocarbures en C9-C11**Travailleurs / effets systémiques à long terme / inhalation: 1.500 mg/m<sup>3</sup>**78-93-3 butanone**Travailleurs / effets systémiques à long terme / inhalation: 600 mg/m<sup>3</sup>

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 5/9

Date d'impression: 10.03.2018

Date de révision: 09.03.2018

**34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol**Travailleurs / effets systémiques à long terme / inhalation: 310 mg/m<sup>3</sup>**67-63-0 propane-2-ol**Travailleurs / effets systémiques à long terme / inhalation: 500 mg/m<sup>3</sup>**110-82-7 cyclohexane**Travailleurs / effets systémiques à long terme / inhalation: 700 mg/m<sup>3</sup>**110-54-3 n-hexane**Travailleurs / effets systémiques à long terme / inhalation: 75 mg/m<sup>3</sup>**8.2 Contrôles de l'exposition****Equipement de protection individuel**

Pictogrammes d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI):

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

**Protection respiratoire**

N'est pas indispensable si la pièce est bien aérée ou si l'aspiration est suffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

A titre provisoire, filtre : Filtre A2 (DIN EN 14387 / DIN EN 141).

**Protection des mains**

Éviter tout contact direct avec la préparation chimique au moyen de mesures organisationnelles.

En travaillant avec des gants, appliquer au préalable un produit de protection cutanée en prévention d'un gonflement de la peau et utiliser un produit de nettoyage et de soin de la peau après le travail.

Respecter le temps de passage indiqué (qui commence dès le premier contact avec le produit) !

Enlever les gants à l'expiration du temps de passage et utiliser des gants neufs !

**Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Dans l'hypothèse d'un contact prévu de plus longue durée avec la préparation chimique, il est recommandé de porter un surgant résistant aux sollicitations mécaniques, assorti du sous-gant « Barrier 02-100 » de la société Ansell (temps de passage de 480 minutes).

**Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc fluorocarbène / Viton (0,7 mm - temps de passage de 15 minutes)

**Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Recommandation en tant que protection contre les projections : Gants à usage unique en nitrile (épaisseur d'au moins 0,12 mm) et à manchettes longues. Enlever le gant à usage unique en nitrile après tout contact avec la préparation chimique et mettre un gant à usage unique en nitrile neuf.

**Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.**9 Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****Aspect****Forme:** liquide**Couleur:** incolore**Odeur:** caractéristique, de type solvanté**Seuil olfactif:** Non déterminé.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 6/9

Date d'impression: 10.03.2018

Date de révision: 09.03.2018

**Modification d'état****Point d'ébullition:** > 60°C**Point d'éclair:** < 0°C**Température d'inflammation:** > 200°C**Limites d'explosion:****inférieure:** 0,6 Vol %**supérieure:** 15,0 Vol %**Pression de vapeur à 20°C:** < 150 hPa**Densité à 20°C:** ~ 0,78 g/cm<sup>3</sup>**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** partiellement soluble**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé**Viscosité dynamique à 20°C:** < 5 mPa.s (Brookfield)**Teneur en solvants organiques:** 100,0 %**VOC (EU):** 781,0 g/l**VOC (EU):** 100,00%**9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10 Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter:** Stable. Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.**10.4 Conditions à éviter:** Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et autres sources d'ignition.**10.5 Matières incompatibles:** Oxydants forts. Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun en cas d'utilisation conforme au dosage et de stockage respectant les prescriptions. Produit ne se décomposant pas à température ambiante.**11 Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**64-17-5 alcool éthylique**

Oral / LD50 : &gt;2.000 mg/kg (rat)

**Hydrocarbures C6-C7**

Ingestion / LD50 : &gt;5.840 mg/kg (rat)

**Hydrocarbures C9-C11**

Oral / LD50 : &gt;5.000 mg/kg (rat)

**78-93-3 butanone**

Oral / LD50 : &gt;2.193 mg/kg (rat)

**67-63-0 propane-2-ol**

Oral / LD50 : &gt;4.700 mg/kg (rat)

**110-82-7 cyclohexane**

Oral / LD50 : 12.705 mg/kg (rat)

**Effet primaire d'irritation****de la peau:** Provoque une irritation cutanée.**des yeux:** Provoque une sévère irritation des yeux.**Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 7/9

Date d'impression: 10.03.2018

Date de révision: 09.03.2018

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)****Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12 Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:** Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.**12.2 Persistance et dégradabilité** Susceptible d'être facilement biodégradable.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Autres indications écologiques:****Indications générales:** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**13 Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation :** à éliminer suivant les directives administratives.**EWC-Code(s):**

Ne pas éliminer les déchets sur la terre, dans les eaux ou dans les canalisations, mais les évacuer comme des déchets commerciaux. Ces codes de l'UE relatifs aux déchets sont des recommandations visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux (\*).

Déchets produits lors de l'utilisation :

080409\* Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

080410 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080409

Déchets produits lors du nettoyage :

08 04 11\* Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

Déchets d'emballage pollués :

15 01 10\* Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 8/9

Date d'impression: 10.03.2018

Date de révision: 09.03.2018

Déchets d'emballage propres :

15 01 01 Emballages en papier et en carton, 15 01 02 Emballages en plastique, 15 01 04 Emballages en métal

**Emballages non nettoyés****Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## 14 Informations relatives au transport

ONU N° 1993	TERRESTRE	MARITIME	AERIEN
	ADR/RID/ADN	IMDG	IATA
Désignation	LIQUIDES INFLAMMABLES	FLAMMABLE LIQUIDS	FLAMMABLE LIQUIDS
Polluant marin	-	OUI/YES	-
Classe	3	IMDG Class 3	IATA Class 3
Groupe d'emballage	II	II	II
Code Danger (Kemler)	33	N° EMS: F-E, S-E	Label 3
Stowage Category	-	B	-
Code Matière / N° ONU	1993	1993	1993
Etiquette(s) Danger	 	 	
Catégorie de transport	2	-	-
Restrictions tunnels	D/E	-	-
Quantités limitées / LQ	1L	1L	-
Quant. exceptées / EQ	E2	E2	-
	pack. interne ≤ 30ml, externe ≤ 500ml Net	Inner pack. ≤ 30ml, outer pack. ≤ 500ml Net	-
<b>Désignation technique (règlement type de l'ONU):</b>			
<b>ADR:</b> UN 1993, LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (ALCOOL ETHYLIQUE, HYDROCARBURES C6-C7 & C9-C11) 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT			
<b>IMDG:</b> UN 1993, FLAMMABLE LIQUIDS, N.O.S. (Ethanol, Hydrocarbons C6-C7 & C9-C11), 3, II - MARINE POLLUTANT			
<b>IATA:</b> UN 1993, FLAMMABLE LIQUIDS, N.O.S. (Ethanol, Hydrocarbons C6-C7 & C9-C11) 3, II			

## 15 Informations réglementaires

**15.1 Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 40, 57

**Prescriptions nationales:**

**Indications sur les restrictions de travail:** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

-----  
**Produit destiné exclusivement à l'utilisation industrielle ou des professionnels.**  
 -----

**Légende des Phrases H se rapportant aux matières citées sous chapitre 3 (pictogramme de danger du produit, voir sous chapitre 2)**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 9/9

Date d'impression: 10.03.2018

Date de révision: 09.03.2018

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence et vertiges.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- EUH208 Contient Terpène d'orange. Peut produire une réaction allergique.

**Service établissant la fiche technique:** service technique / Tél: +33 (0)2 41 56 08 94

**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

**Note à l'utilisateur :** Cette Fiche de Données de Sécurité complète nos Fiches Techniques mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elles contiennent sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est particulièrement attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été initialement conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité le respect des précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.